



Processus d'élaboration conjointe relatif aux revendications particulières

Historique

Depuis des générations, les Premières Nations réclament un nouveau processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant afin de faciliter la négociation et le règlement de leurs revendications avec la Couronne. Dans le processus actuel, le gouvernement du Canada est le défendeur, gère tous les éléments du processus, détermine le niveau de financement que les Premières Nations reçoivent pour participer au processus et déclare admissible ou non les revendications des Premières Nations à une négociation en fonction de l'avis juridique du Canada.

La résolution 09/2020 de l'APN, *Élaborer conjointement un processus de règlement des revendications particulières entièrement indépendant*, demande au Canada de travailler directement avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le Comité des Chefs sur les terres, les territoires et les ressources (CCTTR) à l'élaboration conjointe d'un processus de revendications particulières entièrement indépendant, conformément à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui serait fondé sur les quatre principes suivants :

1. Maintien de l'honneur de la Couronne
2. Indépendance de tous les aspects du règlement des revendications
3. Reconnaissance des lois autochtones
4. Aucune limite arbitraire concernant l'indemnisation

Récentes activités de plaidoyer de l'APN

En novembre 2022, l'APN et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) ont officiellement mis sur pied le Groupe de travail sur la mise en œuvre des revendications particulières (GTMORP) afin de concevoir conjointement un modèle consensuel de Centre indépendant pour le règlement des revendications particulières. Le GTMORP se réunit régulièrement et progresse dans l'élaboration d'une proposition commune.

En 2023, l'APN a réuni un groupe d'experts juridiques autochtones pour conseiller le GTMORP sur la reconnaissance des lois autochtones dans le processus des revendications particulières. Le Conseil d'experts en droit autochtone (CEIL) a tenu des réunions régulières. En juin 2023, il a participé à un rassemblement sur le droit autochtone à Vancouver, en Colombie-Britannique, qui a été l'occasion d'en apprendre davantage des dirigeants et des gardiens du savoir des Premières Nations sur la façon de prendre en compte les lois, les traditions, les coutumes et les régimes fonciers autochtones dans le règlement des revendications. L'APN est déterminée à reproduire ce type de rassemblement important dans d'autres régions afin de prendre en compte la diversité des lois, des traditions, des coutumes et des régimes fonciers autochtones sur l'île de la Tortue.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsundered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



Prochaines étapes

L'APN continue de progresser vers une proposition consensuelle dans le cadre de ses travaux avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC). Le GTMORP travaille à la finalisation d'un modèle consensuel pour le Centre indépendant de règlement des revendications particulières, qui sera rendu public et qui orientera une vaste consultation et mobilisation auprès des Premières Nations, à partir de janvier 2024. L'objectif est de contribuer à une proposition finale qui sera soumise à l'examen des Premières Nations-en-Assemblée et du Cabinet fédéral.